

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 07 juillet, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BINOT Marie-Christine, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, BRISSONNEAU Alix, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, CHAPPÉ Fanny, CLEC'H Vincent, COLLET Philippe (*suppléant*), CONNAN Gildas, CORBEL Samuel, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, ÉTRILLARD Cécile, GAUTIER Guy, GIUNTINI Jean-Pierre, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERBAUL Etienne, KERLOGOT Yannick, KERROQUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BÉGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, LE BRIS Hervé (*suppléant*), LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony, LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE VAILLANT Gilbert, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, MARCHAND Cinderella, NABUCET Yves (*suppléant*), NOGÉ Bruno, O'CONNOR Nathalie, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PICART Olivier, PIERRE Stéphane ; PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, RAFFIN Karine (*suppléante*), SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUILLENNEC Rachel à LE BEGUEC Marilyse ; CORREZE Patricia à PAGNY Gilles ; LEBRETON Bruno à BONINO Emilie ; LEYOUR Pascal à CALLONNEC Claude ; LOZAC'H Claude à LE MEAUX Vincent ; MALINAS Damien à LE GOFF Philippe ; NICLOUX Marie-Christine à ETRILLARD Cécile ;

Conseillers d'agglomération - absents

CHARLES Olivier, GARREC Loïc, LARVOR Yannick, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE GOAZIOU Anthony, LE PESSOT Damien, PINEL Clarisse, PRIGENT Jean-Paul.

Nombre de conseillers en exercice : 85 Titulaires - 41 suppléants

Présents	70
Procurations	07
Votants	77
Absents	08

Date d'envoi de la convocation : mercredi 1^{er} juillet 2026
Secrétaire de séance Tugdual LE LAY

DEL2026-07-265

HABITAT : SUBVENTION AU LOGEMENT SOCIAL SUR LE PROJET « PRIEURÉ »
DE GUINGAMP HABITAT SUR LA COMMUNE DE SAINT-AGATHON

Vu la délibération du Conseil d’agglomération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du Programme Local de l’Habitat (PLH 2021-2026) ;

Vu la délibération du Conseil d’agglomération D2020-12-350 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d’aides communautaires au logement social ;

Vu les délibérations du Conseil d’agglomération D2023-04-85 du 11 avril 2023 et D2024-06-157 du 25 juin 2024 portant révision du régime d’aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération du Conseil d’agglomération DEL2024-01-013 du 30 janvier 2024 portant adoption du Plan d’Accompagnement Exceptionnel de Guingamp Habitat (PAE 2024-2026) ;

Vu la délibération du Conseil d’agglomération DEL2024-06-157 du 25 juin 2024 portant actualisation des montants d’aides communautaires aux opérations de logement social réalisées en acquisition-amélioration ;

Considérant l’intérêt de l’opération au regard des besoins et objectifs définis par le PLH en matière de remobilisation du parc vacant ou dégradé et de revitalisation du territoire et en matière de production ou de réhabilitation d’une offre locative de qualité et abordable ;

Considérant le montage financier présenté par le bailleur social pour l’opération, conforme aux dispositions communautaires conditionnant l’octroi d’une subvention de l’Agglomération au titre de sa politique d’aide au logement social :

- Plan de financement prévisionnel pour les 10 semi-collectifs :

Coût de revient (TTC)			1 249 881,60 €	100%
Fonds propres bailleur			167 741,60 €	13,42%
Emprunts bailleur			830 278,00 €	66,43%
Subventions Etat			20 362,00 €	1,63%
Autres subventions (PAE Agglo : 150 000 € ; CD22 : 60 000 €)			210 000,00 €	16,80%
Subventions de droit commun Agglo (7 PLUS + 3 PLAI)			21 500,00 €	1.72%
dont création PLUS/PLAI en neuf*			21 500,00 €	
* 2 000 € / PLUS : prêt locatif usage social (ménages modestes) ; 2 500 € / PLAI : prêt locatif aide insertion (ménages très modestes)				

- Plan de financement prévisionnel pour les 4 logements individuels dont un en acquisition-amélioration :

Coût de revient (TTC)	583 286,00 €	100%
------------------------------	---------------------	-------------

Fonds propres bailleur	61 880,15 €	10,61%
Emprunts bailleur	421 823,70 €	72,32%
Subventions Etat	0,00 €	0,00%
Autres subventions (PAE Agglo : 60 000 € ; CD22 : 24 000 €)	84 000,00 €	14,40%
Subventions de droit commun Agglo (3 PLS + 1 PLUS)	15 582,15 €	2,67%
dont création PLS en AA*	1 000,00 €	0,17%
dont 10% travaux acquisition-amélioration /démolition-reconstruction **	14 58,15 €	2,50%

* 1 000 €/PLS (ménage intermédiaire) ; 2 000 €/PLUS : (ménages modestes) ; 2 500 €/PLAI : (ménages très modestes)

** subvention de 10% des coûts d'achat/travaux TTC, hors viabilisation

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Décide d'accorder à Guingamp Habitat une subvention de 37 082,15 € pour l'opération « Prieuré » à Saint-Agathon, au titre des aides de droit commun ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le secrétaire de séance,

Tugdual LE LAY